

>MUNICIPALITE

REPONSE ECRITE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée:
"Prévenir la migration du deal de rue dans l'Ouest lausannois"

Renens, le 3 septembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 21 juin 2018, M. le Conseiller communal Stéphane Montabert a déposé au Conseil communal une interpellation relative à la problématique du deal de rue à Lausanne et au risque de transfert de ce phénomène à l'Ouest lausannois suite aux mesures de lutte appliquées par la capitale du Canton. Sur cette base, différentes questions sont adressées à la Municipalité quant à l'attitude prise et envisagée par les autorités vis-à-vis d'un éventuel report du trafic de stupéfiants.

Les éléments de réponses proposés ci-dessous ont été rédigés en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois (POL), acteur principal de la gestion sur le terrain de ce dossier sensible. A noter, en préambule, que la présente interpellation se rapporte à une pratique de deal qui se déroule dans l'espace public et, conséquemment, susceptible d'être vue par tout un chacun. Le développement qui suit ne concerne donc pas les investigations ou enquêtes judiciaires visant à lutter contre le trafic de stupéfiants. Celles-ci sont de la seule compétence de la police cantonale (PCV) et sont soumises au secret de l'enquête.

- **La Municipalité de Renens est-elle consciente du risque évoqué par la présente interpellation ou le découvre-t-elle avec son dépôt ?**

La Municipalité, tout comme la POL, sont bien évidemment conscientes de ce risque et sont d'autant plus attentives à ce phénomène dans le contexte actuel. Il apparaît toutefois bon de rappeler que la problématique du deal de rue fait l'objet d'une attention toute particulière des autorités, et ce quelle que soit l'actualité médiatique y relative. La POL se fait un devoir d'agir dès les premiers signes ou soupçons de deal avant que la situation ne se péjore.

- **Si elle en est consciente, a-t-elle mis à l'ordre du jour de ses réunions une discussion sur le risque d'une migration du deal de rue de Lausanne vers Renens ? Quand a eu lieu cette discussion et quelles en ont été les conclusions ?**

Sur le plan policier, la POL entretient des rapports opérationnels réguliers, que ce soit avec la PCV ou la police municipale de Lausanne (PML). A ce jour, se basant sur les constatations faites et les informations obtenues, il n'y a pas de signe d'un report du deal de rue vers Renens. Ce constat vaut également pour tout le district de l'Ouest lausannois.

./.

Concernant la transmission à la Municipalité, un contact hebdomadaire a lieu entre le Municipal en charge de la sécurité publique, le Secrétaire municipal et le répondant de la POL pour la Commune de Renens. Ces séances régulières permettent une circulation directe de l'information sur les activités de terrain en matière de gestion de la sécurité publique. Dès lors, toute situation ou événement pouvant constituer une remise en question de celle-ci - telle qu'une recrudescence du deal de rue - se voit directement rapportée à la Municipalité par ce biais.

- **La Municipalité de Renens a-t-elle demandé ou reçu de la POL une évaluation du risque d'augmentation de l'activité du deal de drogue dans notre commune ?**

Comme évoqué plus haut, la POL suit journallement l'évolution de la situation en lien avec les stupéfiants, à l'instar d'autres phénomènes. Le secteur du centre-ville et de la gare fait d'ailleurs l'objet d'une attention toute particulière. Si cela s'avérait nécessaire, elle a la capacité de mettre rapidement en place un dispositif pour lutter contre ce type de problématique.

- **La Municipalité entend-elle agir de concert avec les autres communes de l'Ouest lausannois et la POL pour éviter que les problèmes de commerce de drogue de Lausanne ne se déversent dans notre district ? Si oui, comment ?**

Toutes les communes de l'Ouest lausannois font partie de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois". Les autorités politiques veillent donc à apporter une réponse commune à cette problématique au travers de la POL et de son réseau de partenaires. Cette organisation centralisée découle d'une volonté forte exprimée au niveau du district en 2007 par voie de préavis. Elle permet non seulement une vue d'ensemble pour huit communes aux caractéristiques très différentes, mais également une coopération avec les autres associations de sécurité au niveau cantonal.

- **Quelle est l'évolution du deal de rue dans notre commune ? Voit-on une évolution notable récente ? Y a-t-il une corrélation avec les populations clandestines qui gravitent dans les squats et les structures d'accueil de l'Ouest lausannois et refusent de décliner leur identité, comme dans l'affaire du Sleep In de l'été dernier ?**

Le deal de rue n'a pas évolué de manière patente, que ce soit ces dernières années ou tout récemment, dans le sens où il n'y a pas de zone fréquentée journallement par des dealers et pouvant constituer une potentielle source d'insécurité pour une partie de la population. Par contre, la POL constate que des produits stupéfiants, toutes catégories confondues, circulent en Ville de Renens, comme ailleurs au sein du district. Cependant, la Municipalité n'a pas d'informations qui lieraient les populations fréquentant les squats ou les structures d'accueil avec le trafic de stupéfiants.

- **Si les manœuvres entreprises par Lausanne pour combattre le deal de rue s'avèrent efficaces, la Municipalité entend-elle demander à la POL de les appliquer aussi ? Au bout de combien de temps cette évaluation sera demandée le cas échéant ? En attendant patiemment le résultat de ces manœuvres, la Municipalité ne prend-elle pas le risque de laisser la situation locale pourrir avant de réagir ?**

En plus des éléments rapportés en lien avec la première question, la POL, afin de garantir la sécurité publique mais aussi de lutter contre le sentiment d'insécurité - qu'il soit objectif ou non - marque constamment une présence préventive et dissuasive dans les secteurs clés de la Ville et du district. Elle agit par ailleurs en réseau et en partenariat avec les autres acteurs concernés par la gestion de cette problématique. Toute information ou constat en lien avec les stupéfiants sont immédiatement traités, que ce soit sous l'angle de l'investigation ou de la présence policière.

./.

Parmi l'ensemble des actions de lutte contre ce trafic menées par la POL, un exemple spécifique de réactivité sur le terrain peut être mentionné avec, début juillet, l'interpellation d'une personne en possession de quelques dizaines de grammes d'héroïne suite à un signalement donné par un commerçant du centre-ville.

- **Enfin, quelles ont été les communications entre la Ville de Renens et la Ville de Lausanne par rapport à ce sujet, initiées par l'une ou par l'autre de ces communes ?**

Les contacts entre les différentes instances sécuritaires font l'objet, comme mentionné précédemment, de rapports politiques et opérationnels réguliers, que ce soit entre municipaux concernés ou avec la PCV et la police municipale de Lausanne (PML)

La Municipalité, en concertation avec la POL, considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert relative aux risques potentiels d'un transfert du deal de rue de Lausanne vers l'Ouest lausannois.

—

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

| | |
|---|--|
| Le Syndic: | Le Secrétaire municipal: |
|  |  |
| Jean-François Clément | Michel Veyre |



The seal of the Municipality of Renens is circular with the text 'MUNICIPALITE DE RENENS' around the perimeter. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTE ET PATRIE' are inscribed.